

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/37/86
S/14868

12 février 1982
FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-septième session
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITÉ
ET DE LA COOPÉRATION EN ASIE DU
SUD-EST

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-septième année

Lettre datée du 10 février 1982, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à ma lettre du 29 janvier 1982 (A/37/78-S/14853), j'ai l'honneur de vous informer des incidents ci-après :

1. Le 31 janvier 1982, à 2 heures, environ 10 coups de pièces d'artillerie et roquettes de 107 mm, tirés par les forces vietnamiennes à partir du territoire kampuchéen, ont touché, en territoire thaïlandais, Ban Nok Sabaeng, dans le district d'Aranyaprathet (province de Prachinburi), tuant deux villageois thaïlandais, en blessant grièvement quatre autres et détruisant trois maisons.

2. Le 1er février 1982, à 12 heures, des centaines d'obus d'artillerie tirés à partir du Kampuchea, ont touché, en territoire thaïlandais, Ban Klong Nam Sai et Ban Fai Taek, dans le district d'Aranyaprathet (province de Prachinburi). Malgré des avertissements répétés des forces thaïlandaises, le bombardement du territoire thaïlandais s'est poursuivi jusqu'à ce que les forces thaïlandaises aient dû, à leur tour, ouvrir le feu en direction des emplacements supposés des pièces d'artillerie vietnamiennes à 15 h 45.

Ces incidents constituent de nouvelles violations flagrantes et préméditées de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande. Le Gouvernement royal thaïlandais condamne énergiquement ces actes d'hostilité délibérés et sans provocation perpétrés par les forces vietnamiennes d'occupation au Kampuchea et réaffirme son droit légitime de prendre toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande.

A/37/86
S/14863
Français
Page 2

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "La situation au Kampuchea" et "Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est" et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Thaïlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) M. L. Birabhongse KASEMSRI

